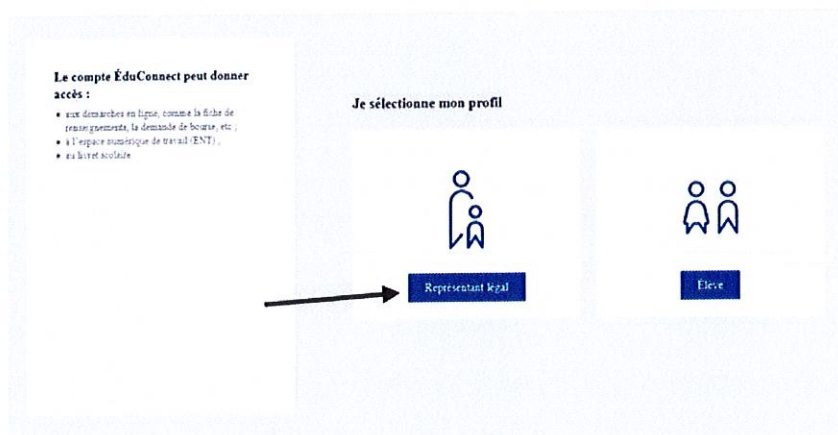


RÉGLER SES FACTURES DE DEMI-PENSION GRÂCE AU SERVICE DE TÉLÉPAIEMENT EN LIGNE via EduConnect

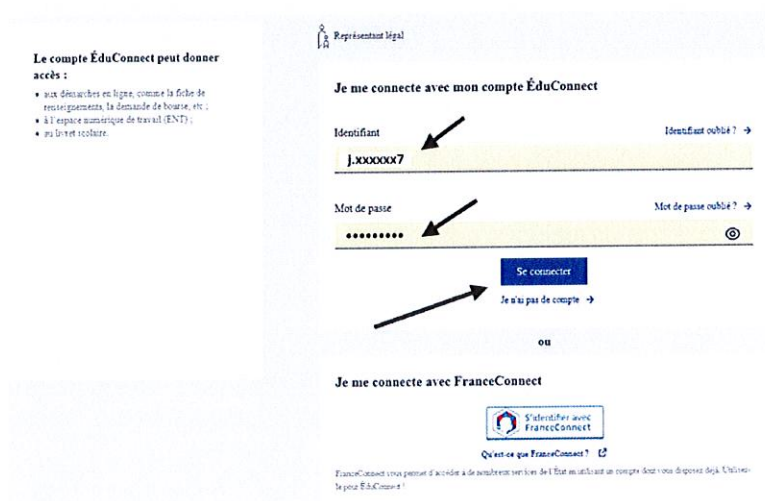
1- Se rendre sur son espace parent

<https://teleservices.education.gouv.fr>

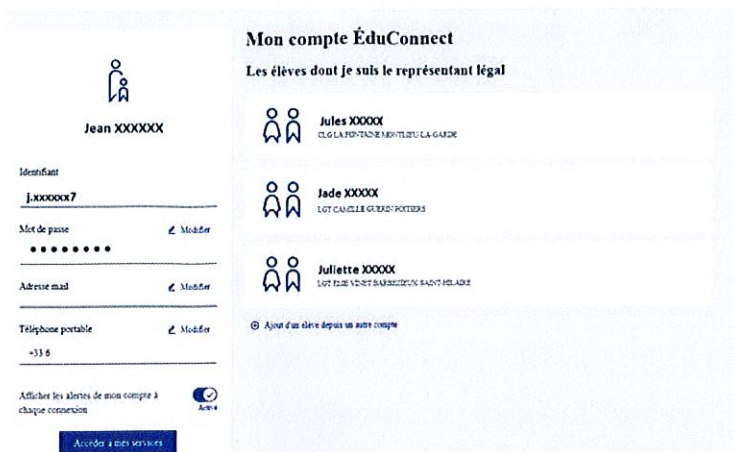
2- Sélectionner son profil : représentant légal



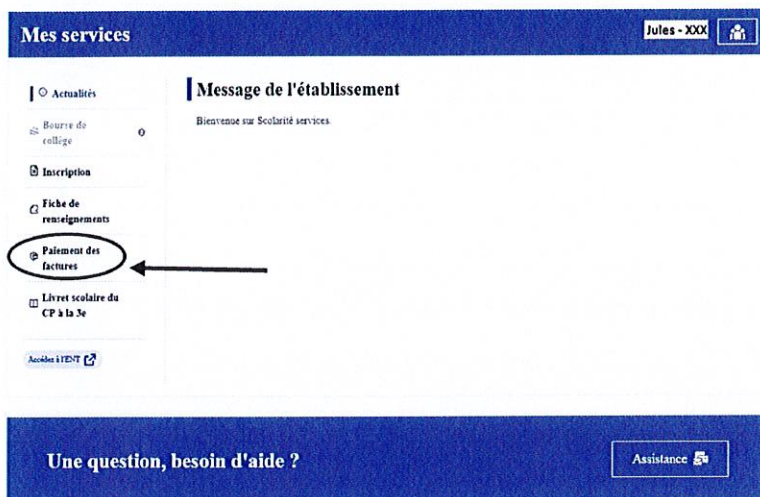
3- Renseigner ses identifiants de connexion



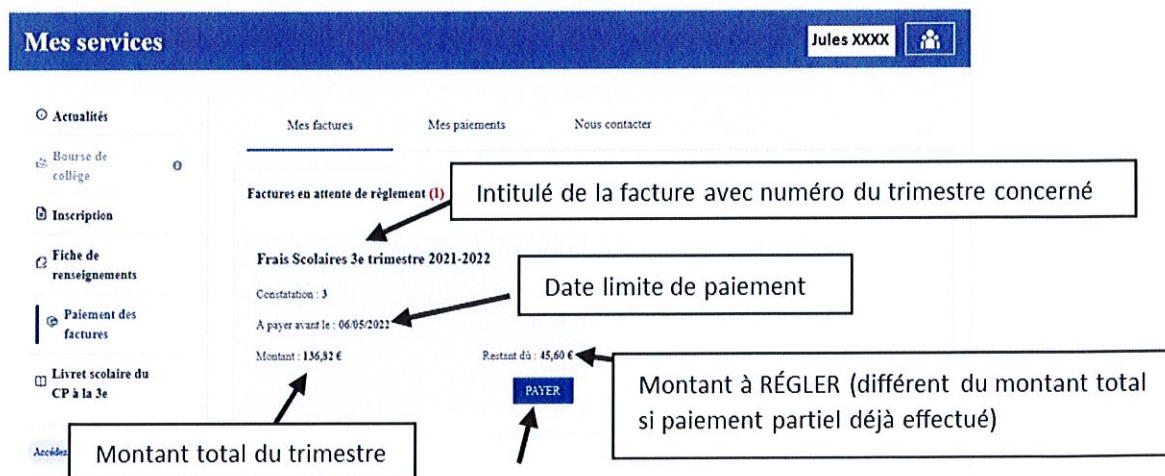
4- Si plusieurs enfants sont rattachés au compte, sélectionner l'élève concerné



5- Cliquer sur le menu « Paiement des factures »



6- Accéder au paiement en cliquant sur « PAYER »



Après avoir cliqué sur PAYER, vous êtes redirigés sur une plate-forme de paiement en ligne (comme sur un site d'achat).

7- Choisir son montant et valider

Une fois le paiement validé, le menu « paiement des factures » se met à jour et vous recevez une confirmation de paiement.

Cette démarche est à effectuer chaque trimestre, dès réception de votre facture.

Chers parents d'élèves,

Vous trouverez ci-dessus une présentation ainsi qu'une aide à la connexion à votre espace parent **Educonnect**.

Ce service en ligne doit vous permettre d'accéder à tous les documents de la scolarité de votre enfant ainsi qu'aux différentes démarches accessibles, notamment le service de règlement des factures de demi-pension appelé TÉLÉPAIEMENT.

Ce service de paiement en ligne par carte bancaire vous permettra de régler simplement et rapidement votre facture trimestrielle dès que celle-ci sera éditée par la gestionnaire du collège.

Ainsi, lorsque vous recevrez votre facture de demi-pension du trimestre courant, vous pourrez vous rendre sur votre espace parent sur lequel vous retrouverez le montant dû.

Vous pourrez accéder au service de paiement en ligne et choisir le montant et/ou le mode de paiement.

Exemple : pour une facture de 140€ à régler.

- Possibilité n°1 _ Je règle les 140€ en une fois.
- Possibilité n°2 _ Je règle 70€ maintenant et je reviens sur mon espace avant la date butoir pour régler les 70€ restants.

Ce service de TÉLÉPAIEMENT est un moyen simple et rapide de régler vos factures en plusieurs fois.

Aussi, je vous invite à lire ce document et à vous connecter sur votre espace parent pour découvrir ce service de règlement de la demi-pension.

